

COMMUNE D'ARDON

Nombre en exercice : 14
Nombre de présents : 12
Votants : 14



SÉANCE DU 28 novembre 2023
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023 s'est réuni le 28 novembre 2023 à 20 heures 30 Salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Paul ROCHE, Maire.

Membres présents : Jean-Paul ROCHE (Maire), André RAIGNEAU (Adjoint), Anne REAU (Adjointe), Sylviane MENIE (Adjointe), Anne-Marie TURBAT, Nathalie GERBEAUD-LEDRU, Sébastien SIEMIENIEC, Rodolphe NASSIET, Stéphanie BOPP, Line LECRON, Denis COLLART et Karine LE.

Membres excusés ayant donné un pouvoir :

Gaël VERRIER ayant donné pouvoir à Anne REAU, Marc VILLAR ayant donné pouvoir à Denis COLLART.

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h45

Secrétaire de séance : Nathalie GERBEAUD-LEDRU

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC
PHOTOVOLTAIQUE SITUE AU LIEU-DIT « LE CLOU »

Rapporteurs : Jean-Paul ROCHE, Maire

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du Code de l'environnement et de l'article R 423-9 du Code de l'urbanisme relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, le Conseil municipal doit émettre un avis sous forme de délibération concernant le projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol qui serait situé au lieu-dit « Le Clou » à Ardon. (L'ensemble des pièces du dossier a été transmis aux élus avec la convocation)

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique dédiée au projet devrait être lancée au premier trimestre 2024 et que la validation définitive est à la charge de la Direction Départementale des Territoires du Loiret.

Monsieur NASSIET demande quel est le rôle de la commune
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit seulement d'un avis consultatif

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 045-214500068-20231128-2023064-DE



Madame BOPP demande si la commune percevra des im
de ce projet.

Monsieur le Maire explique qu'il est difficile d'en connaître précisément le montant à ce jour, mais que la commune percevra bien une partie des impôts liés à cette implantation sur notre territoire.

Monsieur NASSIET indique qu'il s'abstiendra pour ce vote car demander l'avis de la commune sans une prise en compte réel de celui-ci, ne remettra pas en question le projet.

Il indique également que si l'avis de la commune est favorable, cela donne plus de sens à la mission d'un élu.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré : 11 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS

EMET un avis favorable au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque qui sera situé au lieu-dit « Le Clou ».

Le secrétaire de séance,
Nathalie GERBEAUD-LEDRU

Le Maire,
Jean-Paul ROCHE





*Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
A Ardon, le 30 novembre 2023*